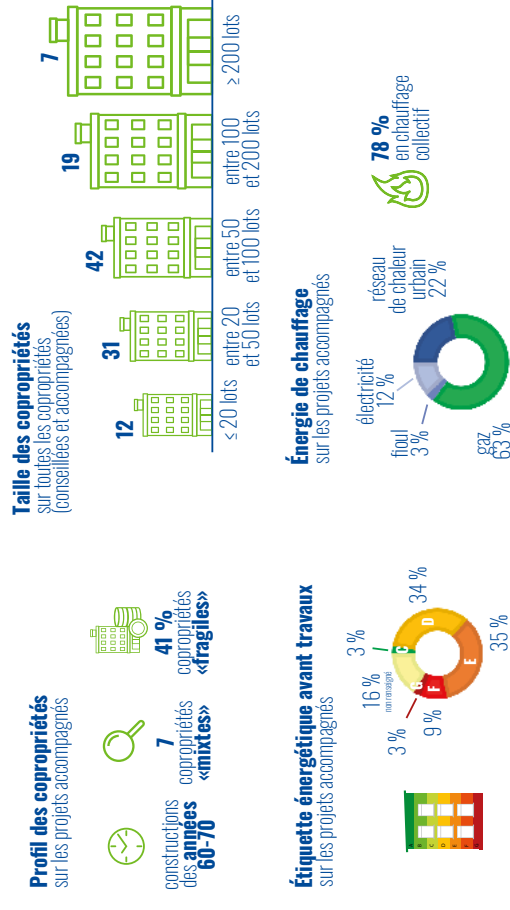


LES COPROPRIÉTÉS ACCOMPAGNÉES PAR LE PÔLE COPROPRIÉTÉ

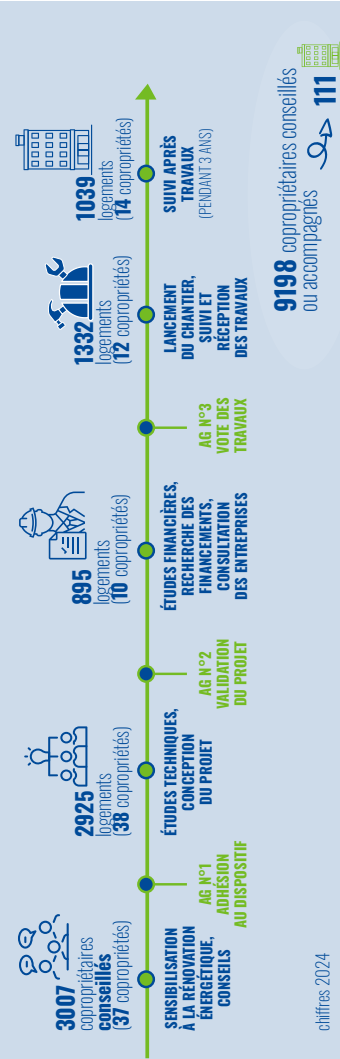
Nos équipes accompagnent toutes les copropriétés en réflexion d'un projet de rénovation. Tout au long des projets, des **conseils** sont apportés pour permettre aux copropriétés de lancer la concrétisation de leur projet au bon moment, lorsque tous les indicateurs sont réunis.

L'accompagnement renforcé réalisé par Hauts-de-France Pass Copropriété peut être mobilisé pour les copropriétés portant un **projet de rénovation global** (générant un minimum de 35% de gain énergétique), affichant **une gestion stable**, **une mobilisation importante aux assemblées générales** et un **groupe de copropriétaires moteur**.

Les projets accompagnés par Hauts-de-France Pass Copropriété sont variés :



Hauts-de-France Pass Copropriété accompagne de multiples projets :



www.pass-renovation.hautsdefrance.fr



Hauts-de-France Pass Copropriété propose un **accompagnement complet et renforcé** à destination des copropriétés porteuses d'un projet de **rénovation énergétique global**.

En qualité de liers de confiance, le dispositif a pour objectif d'être « **facilitateur** » et de s'assurer de manière globale, du bon déroulé du projet, de ses prémices jusqu'à sa réalisation et même après le chantier. Les copropriétaires restent décisionnaires des avancées de leur projet.

En tant que maîtrise d'ouvrage déléguée, le dispositif apporte un accompagnement renforcé sur 3 grands axes :

L'EXPERTISE TECHNIQUE ET LE SUIVI RENFORCÉ DES ÉQUIPES TECHNIQUES

L'équipe du Hauts-de-France Pass Copropriété **recrute et pilote**, pour le compte du syndicat des copropriétaires, l'ensemble des équipes techniques (maître d'oeuvre, architecte, bureau d'études thermiques et fluides, diagnostiqueur amiante et plomb, contrôleur technique et coordonnateur de la Sécurité et de Protection de la Santé (SPS)).

Le dispositif met à disposition des copropriétés son **expertise technique de la phase de réflexion du projet à sa réalisation et même au delà** avec un suivi des consommations pendant 3 ans après chantier.

UNE INGÉNIERIE FINANCIÈRE ET DES SOLUTIONS POUR FINANCER LES PROJETS

Le dispositif **avance l'intégralité des fonds pour permettre le démarrage rapide des chantiers** : avance des subventions mais également des restes à charge pour chaque copropriétaire.

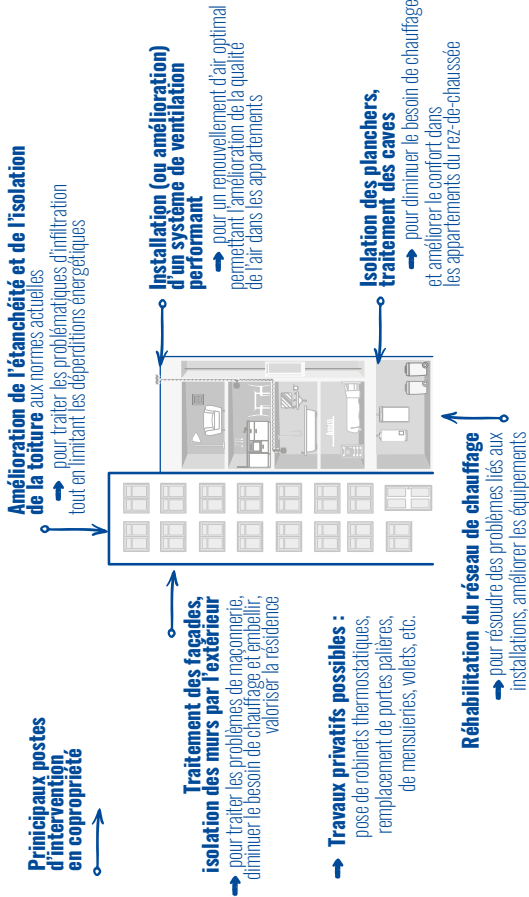
Hauts-de-France Pass Copropriété **assure les missions d'assistance à maîtrise d'ouvrage classiques** pour la recherche des subventions mobilisables et le dépôt des dossiers de demande en partenariat avec les opérateurs ANAH.

Pour financer les restes à charge le **dispositif propose en complément des solutions de financement, notamment l'éco-prêt à taux zéro**. Les copropriétaires commencent à rembourser les travaux environ 9 mois après leur démarrage.

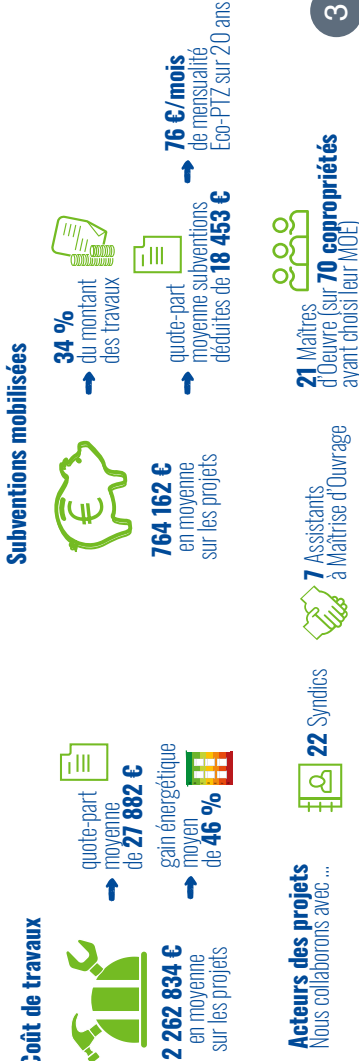
LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE GLOBALE EN COPROPRIÉTÉ

Un projet de rénovation en copropriété est souvent initié par le besoin d'effectuer un ravalement de façade, d'entretenir la toiture ou encore lors de sensations d'inconfort de la part des résidents. Il est alors pertinent de **considérer la copropriété dans son ensemble et de réfléchir à une rénovation énergétique globale** sur l'ensemble des postes de travaux.

La **rénovation globale** consiste à **rénover l'ensemble du bâtiment en une seule fois et de manière cohérente** pour permettre de **réduire au maximum les charges et améliorer le confort** des résidents. Elle permet de limiter les coûts par rapport à l'intervention d'entreprises successives sur plusieurs années. Enfin, les pouvoirs publics encouragent la rénovation globale des copropriétés par des aides financières ciblées.



Ci-dessous quelques données chiffrées sur les projets de rénovation globale que nous accompagnons :



🐦 🌐 📺 @passrenovation

DES OUTILS POUR INFORMER ET CONQUAÎRE LE COLLECTIF

Le moteur d'un projet de rénovation est la **mobilisation des copropriétaires** et de leurs représentants (conseil syndical et syndic). Les projets sont souvent longs et chronophages, il est alors primordial que les copropriétaires se saisissent de leur projet et en comprennent les tenants et les aboutissants. Cela passe par une **bonne communication entre les différents acteurs du projet**.

La **pédagogie, la médiation, les échanges en amont de chaque assemblée générale sont essentiels** pour que les copropriétaires disposent de l'ensemble des informations pour voter sereinement : comprendre les enjeux des travaux, connaître le montant de leur quote-part et de leur reste à charge.

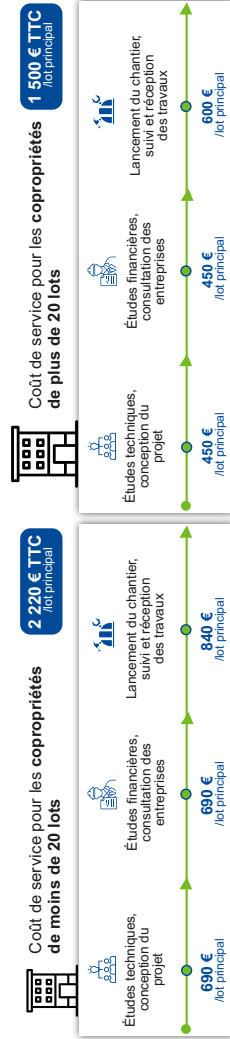
Pour cela, des **réunions** sont organisées tout au long du projet et de **nombreux outils** sont mis en place : lettres d'informations, affichage, vidéos, page web dédiée au projet, courriers d'informations, etc..



UN COÛT DE SERVICE FORFAITAIRE

Pour chaque projet, la **copropriété est accompagnée d'un trinôme** : un responsable projet, garant de l'avancement du projet et de son bon déroulement, un responsable technique qui fait le lien avec les experts techniques et les entreprises tout au long du projet et d'un chargé d'opérations qui assure toute l'ingénierie financière (subventions, financements).

L'accompagnement renforcé a un coût de service forfaitaire global de 900 euros TTC par lot principal. Chaque phase a un coût de 300 euros TTC :



Ce coût couvre l'**accompagnement complet, l'ensemble des honoraires des équipes techniques, toute l'ingénierie financière et la mise en place des solutions de financements**.



SENSIBILISATION À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE, CONSEILS

3007
copropriétaires
conseillés
(37 copropriétés)

- informations, conseils
- qualification du projet
- échanges avec le conseil syndical et le syndic
- visite technique sur la Résidence
- préparation de l'AG



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°1 : ADHÉSION AU DISPOSITIF



ÉTUDES TECHNIQUES, CONCEPTION DU PROJET

2925
logements
(38 copropriétés)

- recrutement, pilotage des équipes techniques
- réalisation d'une étude complète de la Résidence (énergétique, technique, architecturale, diagnostic amiante et plomb)
- définition d'un **programme de travaux** optimal
- échanges avec le conseil syndical et le syndic pour affiner le projet
- informations et médiation pour mobiliser les copropriétaires
- recherche des financements mobilisables
- estimation des subventions et des quote-parts avant l'AG



architecte, maître d'œuvre,
bureaux d'études thermiques



diagnostiqueurs amiante
et plomb, contrôleur technique,
coordinateur SPS



réunions, visios
lettres d'infos, courriers



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°2 : VALIDATION DU PROJET



ÉTUDES FINANCIÈRES, RECHERCHE DE FINANCEMENTS, CONSULTATION DES ENTREPRISES

895
logements
(10 copropriétés)

- recherche des devis des entreprises
- élaboration des **dossiers de consultation** des entreprises
- analyse des offres, partage avec le conseil syndical et syndic
- informations et médiation pour mobiliser les copropriétaires
- actions pédagogiques
- préparation de l'AG
- veille sur les subventions éligibles, **enquête d'éligibilité**
- réalisation d'un **plan de financement optimisé**
- et personnalisé pour chaque copropriétaire



réunions, visios
lettres d'infos, courriers



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE N°3 : VOTE DES TRAVAUX



LANCEMENT DU CHANTIER, SUIVI ET RÉCEPTION DES TRAVAUX

1332
logements
(12 copropriétés)

- avance de la totalité du financement pour lancer les travaux
- ! sans attendre les appels de fonds et les subventions
- distribution de l'**éco-prêt à taux zéro**
- pilotage du projet : préparation du lancement du chantier, suivi du chantier, présence lors des réunions de chantier
- veille et informations sur le déroulement du chantier (lettres d'infos, affichage, page web dédiée)
- montage des **dossiers de subventions** et de l'**éco-prêt à taux zéro**
- proposition de solutions de financement personnalisées pour chaque copropriétaire (éco-prêt à taux zéro, prêt longue durée)
- montage du dossier de l'**éco-prêt à taux zéro**



Résidence PAUL MACHY



Résidence BOIS DE BOULOGNE



Résidence SQUARE GOUNOD



Résidence BERLIOZ



SUIVI APRÈS TRAVAUX

1039
logements
(14 copropriétés)

- conseils sur les équipements installés
- accompagnement en cas de désordre après travaux
- étude des consommations énergétiques de la copropriété (si factures remontées par le syndic)



Résidence JEAN MOULIN
Amiens



Résidence ALBERT DUGUE
Creil



58%
gain énergétique
après travaux



Résidence MARATHON



Résidence LES FACULTES



Résidence LES GRANDS JARDINS
Villeneuve St Germain



35%
gain énergétique
après travaux



Résidence MONT THOMAS

~ 12 à 18 mois

~ 6 à 8 mois

~ 12 à 18 mois

pendant 3 ans